

1614_1_329.jpg

Seconde Continuation.

329

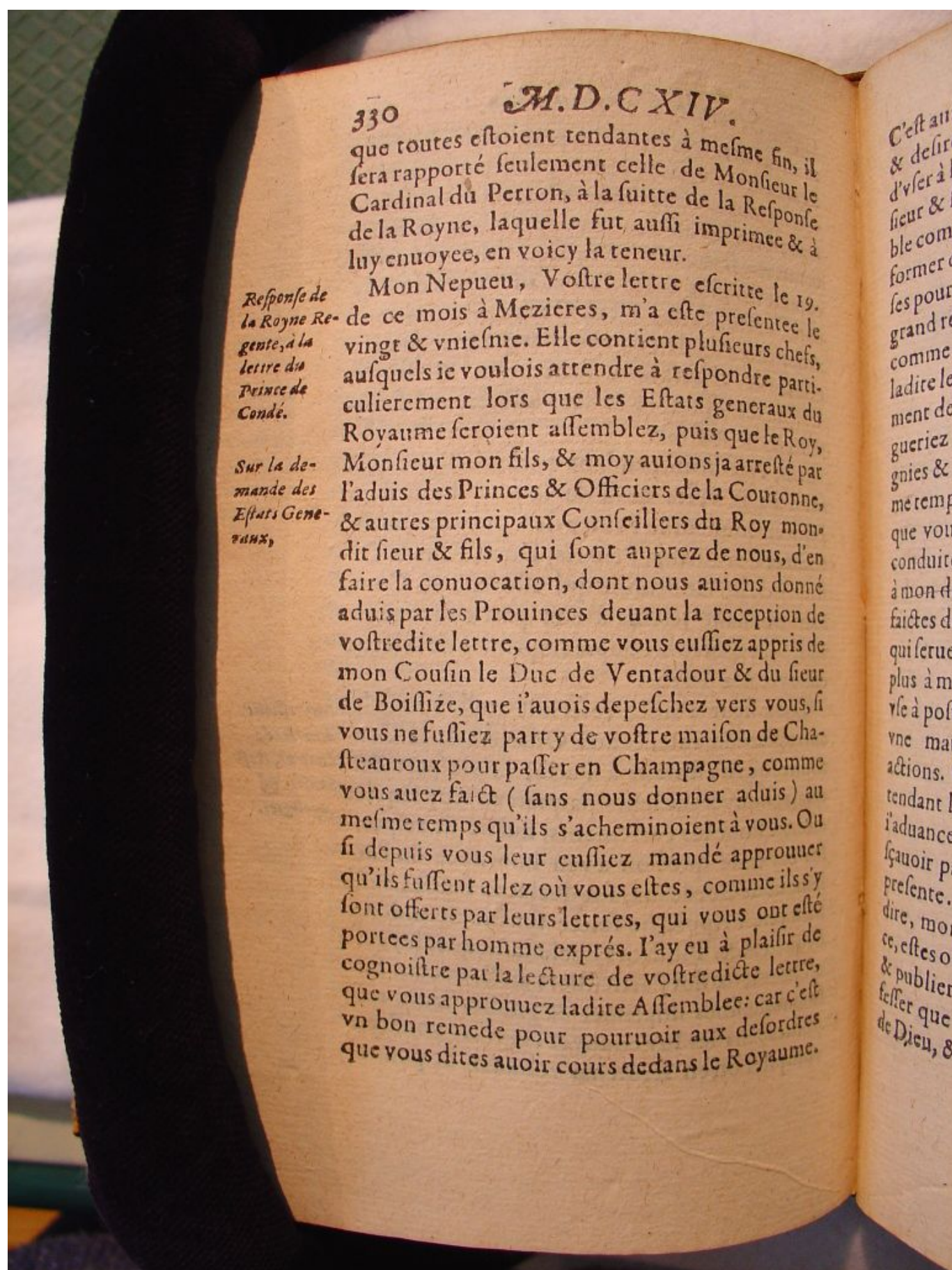
mes que mes tres-humbles prieres à leurs Maje-
 stez, comme vous le verrez par la coppie que ie
 vous enuoye. Vous supliant humblement, Mes-
 sieurs de nous assister de vos côseils & autori-
 tez en vne si loüable & raisonnable entreprise,
 comme les plus côsiderables au seruice du Roy
 & reformation de l'Estat. Ce faisant vous vous
 acquitterez du deu de vos charges & acquerrez
 gloire & reputation, demeurant Messieurs,
 Vostre tres-humble & tres-affectionné serui-
 teur, *H. de Bourbon.*

Ledit Fief-brun, pendant quelques iours qu'il
 fut à Paris visita aussi de la part dudit sieur
 Prince, Monsieur le Prince de Conty son oncle,
 tous les Cardinaux, Princes, Ducs, Pairs & Of-
 ficiers de la Couronne qui estoient en Cour,
 leur donnant lettres à eux particulièrement
 adressees, avec la coppie imprimee de la lettre
 enuoyee à la Roynie.

Ledit sieur Prince rescrivit aussi à tous les
 autres Parlements, & aux Officiers de la Cou-
 ronne, qui n'estoient à Paris, la pluspart des-
 quels enuoyèrent leurs paquets au Roy sans les
 ouvrir. Pour les Parlements, nul ne fit respon-
 se: car celle que l'on a veu imprimee du Par-
 lement de Bordeaux, fut declaree faulse, aussi
 bien que l'Apologie faicte sous le nom dudit
 sieur Prince. Plusieurs Ecclesiastiques luy res-
 criuirent, & des Particuliers aussi, aucuns fai-
 soient mesmes imprimer & publier leurs res-
 ponses sans les luy enuoyer: Qui les vouldroit
 compiler on en feroit vn vollume; Et pour ce

*Impressions
 diuerses de
 Lettres, Res-
 ponses, &
 Apologies.*

1614_1_330.jpg



1614_1_331.jpg

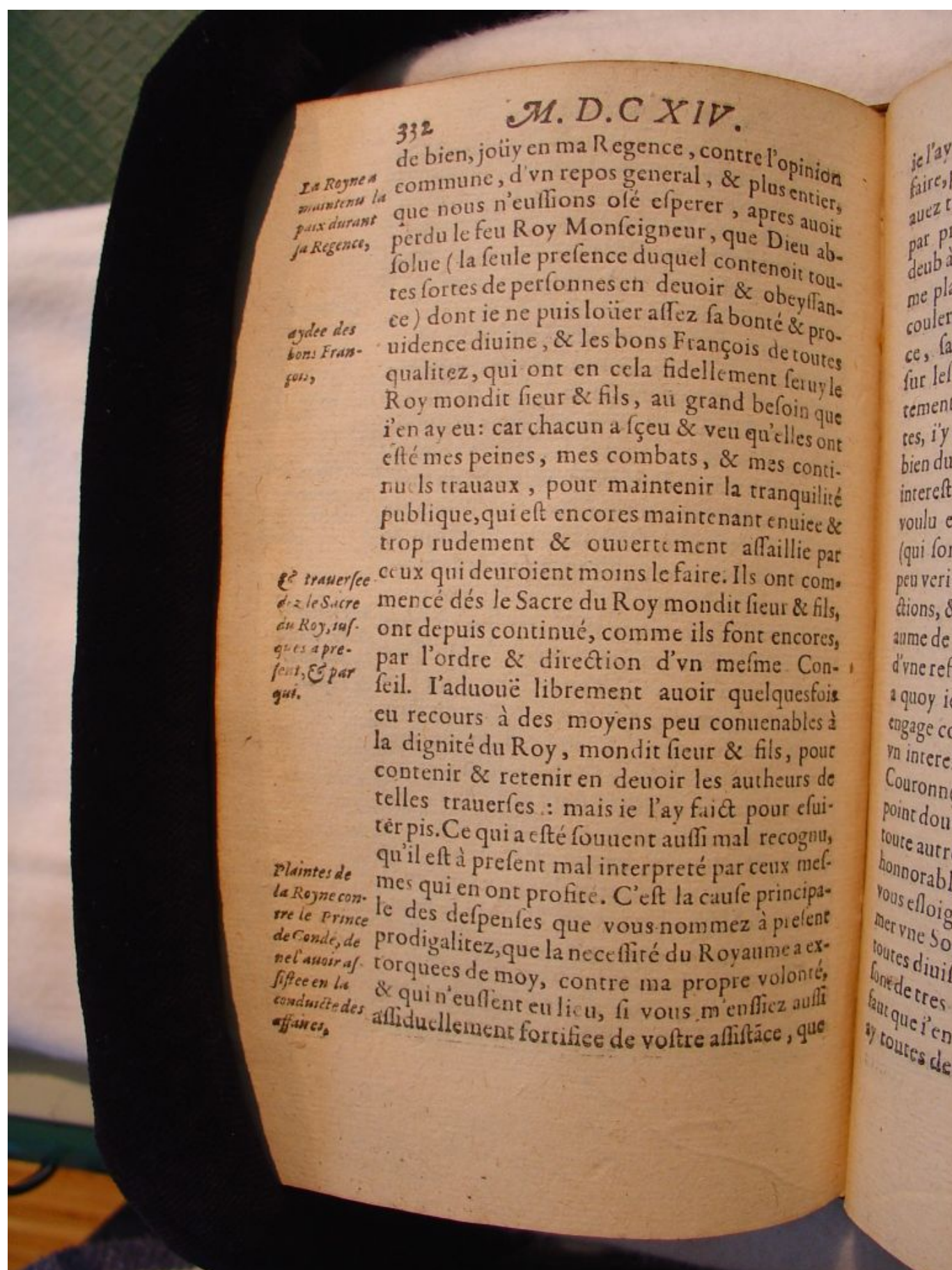
Seconde Continuation.

331

C'est aussi celuy qui a tousiours esté plus estimé & désiré de moy, & duquel ie faisois bien estat d'vser à l'entree de la majorité du Roy mondit sieur & fils, pour luy représenter en vne si notable compagnie, le passé de ma Regence, l'informer du present, & mieux reigler toutes choses pour l'aduenir, que ie n'ay peu faire, à mon grand regret, durant mon administration. Mais comme depuis vous auez enuoyé vne coppie de ladite lettre à Messieurs de la Cour de Parlement de ceste ville, i'ay creu que vous la diuulgueriez encores par toutes les autres compagnies & Prouinces du Royaume, pour, en mesme temps, descrier par tout, comme il semble que vous pretendez faire icy, la direction & conduite des affaires publiques auprès de moy, à mon desauantage: Car les plaintes que vous faictes des desordres que vous attribuez à ceux qui seruent le Roy auprès de moy, s'adressent plus à moy qu'à eux. C'est vn artifice dont l'on vse à poste, pour donner aux subjects du Roy vne mauuaise odeur & impression de mes actions. C'est pourquoy i'ay bien voulu, en attendant la tenuë desdits Estats generaux, que i'aduanceray tant que ie pourray, vous faire scauoir par aduance, ce qui est contenu en la presente. Je commenceray doncques par vous dire, mon Nepueu, que vous & toute la France, estes obligez, quoy que vous puissiez dire, & publier au contraire, de recognoistre & confesser que le Royaume a par singuliere grace de Dieu, & l'assistance que i'ay receuë des gens

*aux plaintes
faictes contre
les Ministres
de l'Estat.*

1614_1_332.jpg



1614_1_333.jpg

Seconde Continuation.

333

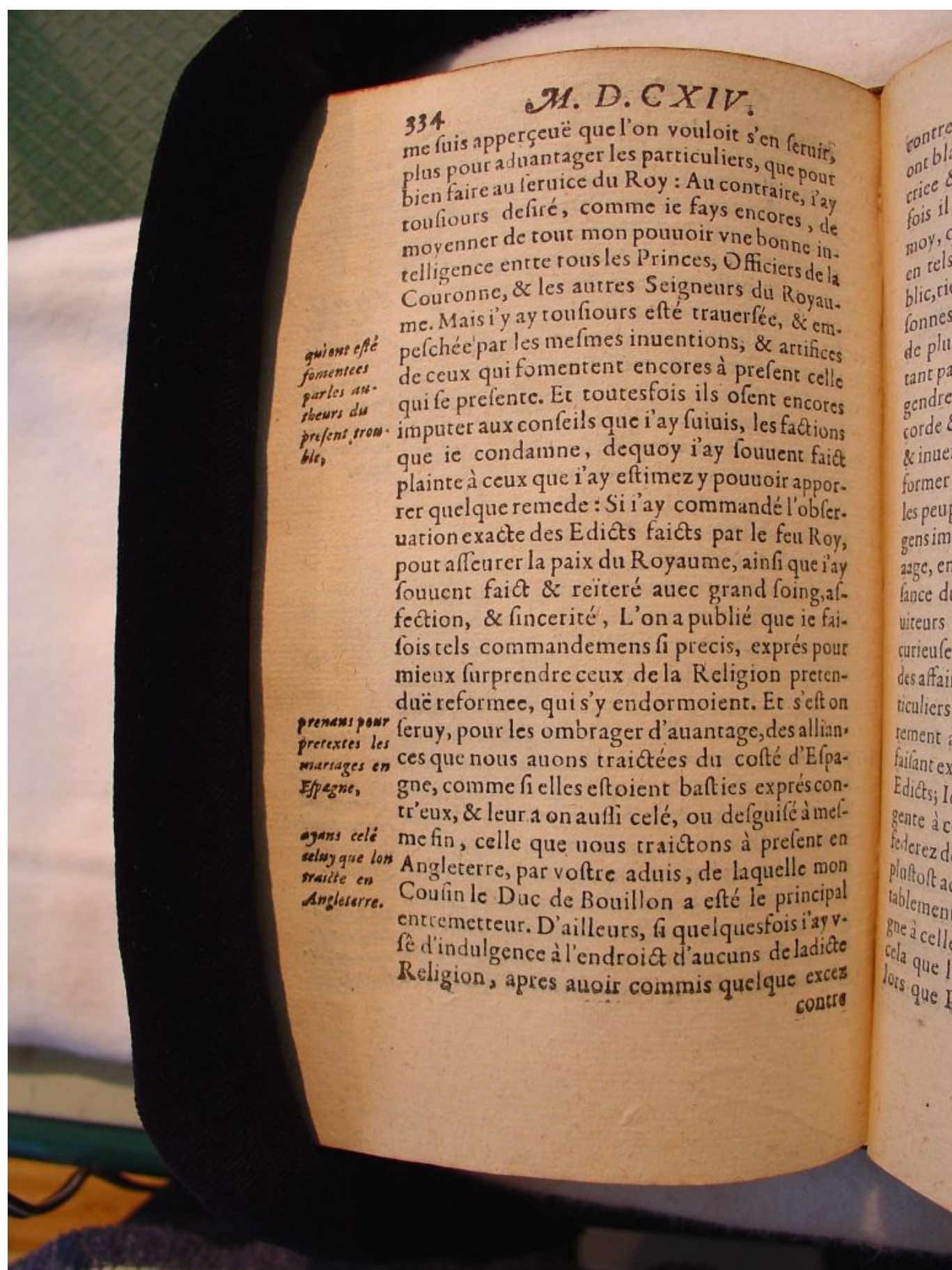
ie l'ay desirée, & vous ay donné occasion de
 faire, par l'entiere & honorable part que vous
 avez tousiours eüe en la conduite des affaires,
 par preference à toutes autres, comme il est
 deub à vostre qualité: Mais ie ne puis que ie ne
 me plaigne à vous, dequoy vous avez laissé
 couler, & passer quatre annees de ma Regen-
 ce, sans m'auoir aduertie des maluersations
 sur lesquelles vous fondez vostre mesconten-
 tement. Car si vous me les eussiez descouuer-
 tes, i'y eusse apporté l'ordre necessaire pour le
 bien du Royaume, auquel vous avez notable
 interest: Tellement qu'il semble que l'on ait
 voulu expres faire vn amas de telles plaintes,
 (qui sont toutesfois autant imaginaires que
 peu veritables,) pour donner pretexte aux fa-
 ctions, & mouuements qui menacent le Roy-
 aume de desolation, ou de dissipation, au lieu
 d'vne reformation que vous dites rechercher:
 a quoy ie voy, avec desplaisir, que l'on vous
 engage contre vostre volonté: Car vous avez
 vn interest si remarquable, de conseruer ceste
 Couronne entiere, & en felicité, que ie ne veux
 point douter que vostre intention ne tende à
 toute autre chose. Mais pour y paruenir plus
 honorablement, & vtilement; vous ne deuiez
 vous esloigner de moy, ny commencer par for-
 mer vne Societé qui en engédre d'autres. Car
 toutes diuisions, & partialitez en vn Royaume
 sont de tres-dangereuse consequence. Tant s'en
 faut que i'en aye approuué vne seule, que ie les
 ay toutes detestées, principallemēt si tost que ie

*Et de ne l'a-
 uoir aduertie
 des maluer-
 sations sur
 lesquelles il
 fondeoit son
 mesconten-
 tement imagi-
 naire,*

*pour lequel il
 ne se deuoit
 esloigner de la
 Cour, & fai-
 re vne Societé
 de princes &
 Seigneurs.*

*La Roynie a
 detesté tous-
 iours les par-
 tialitez.*

1614_1_334.jpg



1614_1_335.jpg

Seconde Continuation.

335

contre la iustice, la raison, & lesdits Edicts, ils ont blasme ma tolerance & patience, l'ont des-
 crice & interpretee à mauuaise fin. Et toutes-
 fois il est certain, si vous auez esté aupres de
 moy, quand tels accidents sont arriuez, n'auoir
 en tels cas, ny autres qui ont concerné le pu-
 blic, rien ordonné à vostre desceu. Telles per-
 sonnes eussent peut estre desiré que i'eusse vsé
 de plus grande seuerité en telles rencontres,
 tant par vengeance particuliere, que pour en-
 gendrer noise, ennuyez de la duree de la con-
 corde & paix du Royaume. Que n'a il esté tété
 & inuenté pour exciter des mescontentements,
 former des partialitez & factions, esmouuoir
 les peuples à sedition par diuers moyens, par
 gens impatiens de voir croistre le Roy, avec son
 aage, en iugement, courage, & en la cognois-
 sance du bien & du mal qu'il reçoit de ses ser-
 viteurs & subiects. Tels offices ont esté faiets
 curieusement, pour, en trauersant la conduite
 des affaires publiques, establir celles des par-
 ticuliers: Et tout ainsi que i'ay trauaillé sence-
 tement à maintenir la paix du Royaume, en
 faisant exactement obseruer & executer lesdits
 Edicts; le n'ay pas esté moins soigneuse & dili-
 gente à conseruer les amitez des alliez & con-
 federez de la Couronne, tellement que i'en ay
 plustost accreu, que diminué le nombre. Veri-
 tablement i'ay preferé ladite alliance d'Espa-
 gne à celle de Sanoie: Mais ie n'ay rien faiet en
 cela que le feu Roy monseigneur n'eust faiet
 lors que Dom Pedro de Toledé vint vers luy

blasme les
 indulgences
 dont sa Maje-
 sté a vsé en-
 uers ceux de
 la Rel. pres-
 ref.

Es esmeu les
 peuples à se-
 dition, impa-
 tiens de voir
 croistre le
 Roy.

Pourquoy la
 Roynne a pre-
 feré l'alliance
 d'Espagne à
 celle de Sa-
 noie,

1614_1_337.jpg

Seconde Continuation.

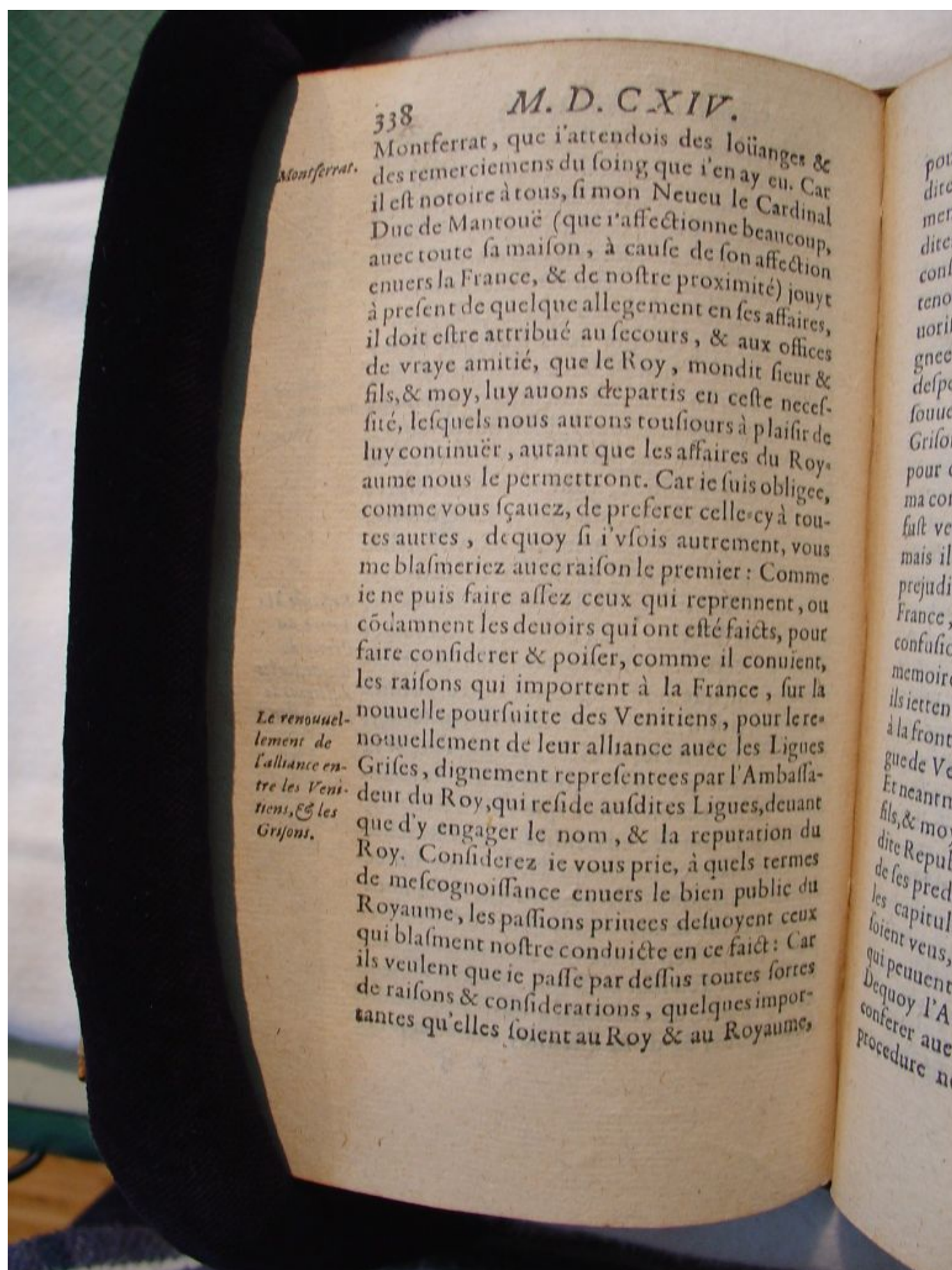
337

peut estre, conscience de se preualoir au desad-
 uantage du Roy, mondit sieur & fils, & du re-
 pos de la France, d'une mauuaise intelligence
 entre ces deux Roys. C'est pourquoy ils vsent
 encores à present de toutes sortes d'artifices, &
 de diligences pour en retarder l'execution, en
 intention de les rompre du tout, s'ils le peuuent
 faire. Mais j'espere que nous sçaurons bien y
 remedier, avec l'aide de Dieu, qui favorisera,
 s'il luy plaist, nos sincerer intentions, qui n'ont
 autre but que de procurer le bien du Royaume,
 avec le contentement particulier du Roy, & le
 bien de ma fille aisnee, tout ainsi que j'espere
 faire pour la seconde, du costé d'Angleterre,
 dequoy vous ne faictes mention par vostre dite
 lettre, cela nuirroit aussi au dessein de ceux qui
 vous conseillent: j'espere de sortir amiablemēt,
 à l'honneur du Roy, & au bien & contentemēt
 de ses subjects, des differents de Nauarre, mes-
 mes deuant que nous passions outre ausdits
 mariages, sinon, j'auray tel soin de conseruer,
 en ceste occasion, les droicts, les limites, & la
 reputation de la France, que ceux qui nous ac-
 cusent de n'en auoir le soin que j'en dois auoir,
 auront occasion de s'en desdire, & de retrâcher
 de leurs plaintes celles qu'ils fondent sur ce
 sujet. Mais quoy? Ils voudroient desjà nous
 voir aux prises & aux armes avec le Roy d'Es-
 pagne, pour s'en preualoir en leurs imagina-
 tions: Tant s'en faut aussi que l'on aye subject
 de se plaindre de l'assistance du Roy, mondit
 sieur & fils, & de la mienne, aux affaires du

*Responce à la
 Lettre du
 Prince de
 Conde, sur les
 differents de
 la Nauarre.*

z ij

1614_1_338.jpg



1614_1_339.jpg

Seconde Continuation.

339

pour suiuré leurs opinions, soit pour flatter la-
dite Republique, ou pour auoir sujet de fo-
menter & accroistre dauantage la desfiance des-
dites alliances d'Espagne, comme si la seule
consideration des interests d'Espagne, nous re-
tenoit de contenter ladite Republique, & fa-
uoriser ladite alliance, chose qui est tres-esloi-
gnee de la verité : Mais il ne faut que lire les
despesches de nostre Ambassadeur, & se res-
souuenir des accidents suruenus à ceste nation
Grisonne, apres la premiere Ligue de Venise,
pour condamner la plaincte que l'on faiet de
ma conduicte, en cecy. Ladite premiere Ligue
fust veritablement fauorisee par le feu Roy:
mais il s'en repentit assez quand il vid qu'elle
prejudicioit à la sienne (qui couste cher à la
France,) & auoit plongé ceste nation en des
confusions & calamitez tres grandes, dont la
memoire leur est tous les iours rafraischie quād
ils iettent les yeux sur le fort de Fuentes, basty
à la frontiere de leur pays, apres que ladite Li-
gue de Venise fut faiete, & à l'occasion d'icelle.
Et neantmoins comme le Roy, mondit sieur &
fils, & moy, desirons grandement fauoriser la-
dite Republique, à l'imitation du feu Roy, &
de ses predecesseurs, Nous auons ordonné que
les capitulations de leur premiere alliance,
soient veus, pour reffrancher & reformer celles
qui peuuent nuire & affoiblir celle de France.
Dequoy l'Ambassadeur de la Seigneurie doit
conferer avec ceux du Conseil du Roy. Ceste
procedure ne peut estre iustement reprise &

*Du fort de
Fuentes.*

z iij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan